

Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - POLICE MUNICIPALE - Convention entre les villes de Beauzelle, Mondonville, Aussonne et Seilh pour le prêt d'un cinémomètre et la mutualisation de personnel



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 58/14

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 29 Procurations : 05

Reçu en Préfecture le : 01 OCT. 2014 Certifié exécutoire

Affiché le : 26 SEP. 2014

L'An deux mille quatorze, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 16 septembre 2014

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, RAYMOND, MARQUIER, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO, LACLAU, SALAÛN.

**PROCURATIONS**

|            |   |                 |
|------------|---|-----------------|
| Mme FIEVRE | à | Mme MAUREL      |
| M. CANEZIN | à | M. SANCHEZ      |
| M. RIGAUD  | à | Mme LIAN        |
| M. FERTE   | à | M. SALAÛN       |
| Mme SUZE   | à | Mme SEIB-TAUPIN |

**SECRETARE** : Mme LE GUIRIEC a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - POLICE MUNICIPALE - Convention entre les villes de Beauzelle, Mondonville, Aussonne et Seilh pour le prêt d'un cinémomètre et la mutualisation de personnel**

Depuis 2005, la Commune de Beauzelle a doté son service de Police Municipale d'un cinémomètre de marque SAGEM EUROLASER pour la réalisation de service de contrôles de la vitesse des véhicules tant préventifs que répressifs. Ce cinémomètre est homologué et annuellement étalonné.

Les Polices Municipales de certaines communes de l'agglomération souhaitent faire des contrôles de vitesse sur leurs communes en vertu de l'article R.413-14 du Code de la Route. L'objectif commun recherché est de lutter contre l'insécurité routière, en intervenant sur la vitesse, facteur important des accidents survenus sur le périmètre de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole.

Afin de formaliser le prêt de ce matériel et la mise à disposition ponctuelle de personnel, une convention doit être signée entre les communes de Beauzelle, de Mondonville, d'Aussonne et de Seilh. Elle a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Beauzelle met à la disposition des autres communes un matériel cinémomètre ainsi que la mutualisation des moyens en personnel lors de contrôles ponctuels.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer ladite convention (annexe 1).

Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - POLICE MUNICIPALE - Convention entre les villes de Beauzelle, Mondonville, Aussonne et Seilh pour le prêt d'un cinémomètre et la mutualisation de personnel

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- D'autoriser Madame le Maire à signer la dite convention.

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdit*

Aussonne, le 24 septembre 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

